

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 12 septembre 2019

Sous la présidence de Mme DUDT Lysiane, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM., HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph.

Membres absents : FUCHS Frédéric (procuration à Lysiane DUDT), RATZEL Denis (procuration à Joseph WEISS), WEISSBECKER Jean-Pierre (procuration à Alain LETZELTER), DEVANLAY Thierry, REISS Stéphane.

--- oooOooo ---

DCM 2019-046

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2019.

DCM 2019-047

Mise en place d'une convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2021. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- *approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe*
- *autorise le Maire à signer la convention d'adhésion*
- *autorise le Maire à signer la charte d'utilisation*

DCM 2019-48

Schéma des circulations douces : réalisation d'itinéraires cyclables : convention de mise à disposition des terrains d'assise.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°079.2010 en date du 19.07.2010 relative au schéma de circulation douce, et ses avenants : « Schéma de circulation douce : étude d'établissement sur le territoire de 3 communautés de communes (Soultzerland, Hattgau, Sauer-Pechelbronn) : conventionnement (portage par CCSP) »,

Vu la délibération n°044.2019 en date du 24.06.2019 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn relative à la convention de mise à disposition des terrains d'assise pour la réalisation des pistes cyclables et site propre.

Considérant le projet de convention de mise à disposition de biens et d'équipements entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes membres concernées, dans le cadre de la compétence itinéraires cyclables hors agglomération,

Considérant l'intérêt pour les collectivités concernées et la CCSP de clarifier la situation juridique des terrains d'assises des itinéraires cyclables réalisés par la CCSP, propriété des communes et mis à disposition par ces dernières,

Considérant l'étude juridique réalisée par Me Dorothee DUFFAUD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider la convention de mise à disposition de biens et d'équipements entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et la commune, dans le cadre de la compétence itinéraires cyclables hors agglomération,
- De demander au maire de signer ladite convention au titre des itinéraires déjà réalisés,
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2019-49

Révision des prix de locations

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents tarifs de location mis en place par délibération n° 2017-036 du 12 juillet 2017 ainsi que celle du 10 juillet 2019 sous le numéro 2019-019.

L'adjoint au Maire, Marc SCHAEFER, responsable de la salle polyvalente, et en liaison avec les associations, propose à l'assemblée de mettre en place une nouvelle tarification pour les associations, afin de participer aux frais de gestions.

Les week-ends de stage ou d'activités internes aux associations ne seront plus gratuites, la municipalité demandera une participation forfaitaire aux frais de 100€ pour le week-end ou de 50 € la journée en semaine (du lundi au vendredi).

Pour les manifestations ouvertes au public, il n'y aura pas de changement ; la location de la salle restera gratuite pour les associations proposant une animation pour le village.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions faites par Mme le Maire et son adjoint.

DCM 2019-50 **Mise en place d'une convention entre la commune de Waldbronn et les stations thermales de l'espace PAMINA**

Le maire expose aux membres du conseil municipal les réunions qui ont eu lieu entre les différentes stations thermales situées dans l'espace PAMINA.

Il s'agit pour l'instant d'un groupe de travail sur thème du thermalisme. Pour une bonne efficacité, il est nécessaire de réaliser une étude ; c'est pourquoi, la commune de Waldbronn s'est proposée pour diriger cette étude.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer la convention avec la commune de Waldbronn.

DCM 2019-51 **Création d'un PEC (parcours emploi compétence)**

La présente délibération annule et remplace celle du 10 juillet 2019 sous le numéro 2019-0450. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2019-045 concernant le contrat PEC (Parcours emploi compétence).

Vu la charge de travail importante sur la commune, Mme le Maire propose d'ouvrir ce poste d'agent polyvalent à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 10 mois maximum.

L'Etat prendra en charge entre 40 et 60 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire quant au recrutement d'un agent polyvalent à temps partiel à raison de 28 heures /semaine pour une durée de 10 mois.